

Inscription à l'Atelier de chant choral de l'Université Paris Nanterre et adhésion à l'association Dix de chœur

Dix de Chœur, c'est quoi ?

C'est une association étudiante, dite loi 1901, dont le but est de vous faire chanter toute l'année - et plus si affinités - de vous enchanter en développant les activités de la chorale de l'Université Paris Nanterre et plus largement, de diffuser la culture musicale sur le campus, dans la ville de Nanterre, ses collèges, lycées et au-delà...

L'inscription est obligatoire

Le Service des Affaires Culturelles de l'UPN (ACA2) finance et offre un atelier de chant choral. L'inscription à cet atelier représente une participation de chacun aux coûts liés à cette pratique (prêt de salle, salaire du chef de chœur, communication sur le campus, photocopies, etc...). Les tarifs ont été votés par le Conseil d'Administration de L'UPN.

Votre inscription vous permet d'accéder à toutes les offres culturelles de la saison (spectacles, concerts, festivals).

Sur la base de votre **adhésion, au montant variable** selon votre statut, le Service des Affaires Culturelles reversera une somme (non encore fixée) à l'association Dix de Chœur, pour lui permettre d'organiser des concerts, acheter des partitions, payer des solistes et l'encadrement du travail d'apprentissage. Devenir membre de l'association vous donne, en outre, la possibilité de voter lors de l'Assemblée Générale, et ainsi d'élire les membres du Conseil d'administration.

Pour plus d'informations sur Dix de Chœur, consultez le site de l'association, à l'adresse suivante :

<http://www.dixdechoeur.fr>

Vous pouvez aussi contacter :

- le président : Florent BARRET, fbarret@parisnanterre.fr
- la secrétaire : Catherine JACQUES 06 82 08 89 28 catherine.jacques@sfr.fr

Montant de l'inscription 2023-2024 :

Membre UPN (Université Paris Nanterre) (étudiant, enseignant, personnel administratif, retraité) : **40 € l'année**
(ou 25€ par semestre, soit 50€ pour deux semestres)

Etudiant hors UPN : 80 € l'année

Participant Extérieur : 80 € l'année

(ou 45€ par semestre, soit 90€ pour deux semestres)

La cotisation est à régler par **chèque**, à l'ordre de *Dix de Chœur*, et à remettre à Catherine JACQUES ou Gaëlle RIBAUT lors d'une répétition,

Ou par **virement** IBAN : FR76 3000 4000 6500 0000 2218 633 (titulaire : ASS DIX DE CHŒUR) (merci de préciser votre nom dans l'intitulé du virement si le nom du compte émetteur est différent). Attention ! Ne pas faire de virement à partir d'un compte à l'étranger.

Ou par **carte bleue** via le site HelloAsso <https://www.helloasso.com/associations/dix-de-choeur-association-des-amis-de-la-musique/adhesions/adhesion> (ou taper Dix de Chœur dans le moteur de recherche).

Pour ceux qui souhaitent apporter un financement supérieur au montant de leur inscription de 40 ou 80€, il est possible de faire un don à l'association.

L'association étant regardée comme un organisme d'intérêt général, vous remettra un reçu fiscal pour ce don.



Bulletin d'adhésion 2023-2024 à Dix de Chœur

NOM :

Prénom :

Adresse :

Commune :

Date de naissance :

Téléphone :

E-mail :

Pupitre : Basse Ténor Alto Soprano

Statut : Etudiant UPN Personnel enseignant Personnel administratif

Etudiant non UPN, préciser

Retraité UPN Extérieur

Règlement par chèque virement CB en ligne Montant : €